

LE RÉSEAU DES PNR, UNE RÉFÉRENCE À L'INTERNATIONAL DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR CONCILIER PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

par Pierre **WEICK**¹

2017 étant choisie par l'ONU comme « Année internationale du tourisme durable pour le développement », il faut replacer l'expérience des PNR dans un contexte international. La présentation des activités du réseau des parcs en Europe et à l'international permet de souligner la spécificité de l'expérience française et de faire une mise en perspective des enjeux de leur avenir.

Les Parcs ne font pas qu'échanger entre eux. Ils s'enrichissent aussi des pratiques du monde entier. Depuis sa création, la mission internationale de la Fédération s'appuie sur les experts des Parcs, et les Parcs eux-mêmes parcourent le monde pour faire connaître le concept de "Parc naturel régional" à la française. Des élus et des spécialistes échangent ainsi leurs expériences sur tous les continents, du Mexique au Chili en passant par l'Argentine et l'Uruguay, du Maroc à Madagascar, du Liban au Japon en passant par la Chine et le Vietnam, pour aider les collectivités à adapter "l'idée Parc" au contexte de leur pays.

Orientations du réseau en matière de coopération

La stratégie de coopération européenne et internationale de la Fédération et du réseau des Parcs naturels régionaux vise à améliorer la protection de l'environnement et le développement à la fois économique, social et culturel des Parcs et des territoires qui partagent leurs valeurs à l'étranger.

Cette coopération privilégie les valeurs de solidarité et de réciprocité : elle repose sur la coconstruction, les partenariats, le dialogue et la mutualisation ainsi que sur le dynamisme et le rayonnement des territoires.

Etat des lieux des Parcs dans le monde

La démarche "Parc naturel régional" est de plus en plus connue et reconnue à l'étranger, et l'expertise et le savoir-faire des Parcs développés sur leur territoire et à l'international intéressent fortement les Régions et les Départements pour leurs coopérations décentralisées.

Les partenaires étrangers s'intéressent aux spécificités des Parcs : parc habité, approche intégrée visant à préserver la nature tout en améliorant les conditions de vie, gouvernance participative, charte de territoire, marque « Parc », gestion concertée des ressources et des activités...

L'expertise internationale de la Fédération et du réseau des Parcs en matière d'« Approche intégrée et concertée de développement durable des territoires ruraux » est officiellement reconnue par le ministère en charge des Affaires étrangères à travers son label PACT2 depuis octobre 2013. Par ailleurs, deux partenariats stratégiques ont été conclus fin 2012 avec le Ministère et l'Agence française de développement.

Aujourd'hui, la moitié des PNR participent à l'accueil de délégations et plus d'un tiers mènent des missions d'experts ou une coopération territoriale.

¹ Directeur de la Fédération des PNR de France